



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7485^e séance

Mercredi 15 juillet 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Van Bohemen	(Nouvelle-Zélande)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Šorytė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Bernardino León, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Bernardino León et de l'Ambassadeur Ramlan Bin Ibrahim, Représentant permanent de la Malaisie, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011).

Je donne à présent la parole à M. León.

M. León (*parle en anglais*) : Depuis mon dernier exposé devant le Conseil (voir S/PV.7398), la situation en Libye a continué de se dégrader, sur fond de fragmentation politique importante et de violence. Trop de Libyens sont morts dans cette lutte fratricide, et il y a eu beaucoup trop de destructions. Le chaos sur le terrain a donné lieu à l'expansion des groupes extrémistes, y compris les groupes affiliés à Daech, en direction d'un certain nombre de zones du pays. Ce vide de pouvoir a également été exploité par les passeurs, et de nombreux réfugiés, demandeurs d'asile et migrants utilisent le pays comme plaque tournante à partir de laquelle monter, en nombre sans précédent, de périlleuses traversées de la Méditerranée.

Le peuple libyen réclame la fin de l'anarchie. Je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui que ce message a été entendu par un certain nombre de dirigeants libyens courageux qui, le 11 juillet, ont paraphé un accord politique à Skhirat, au Maroc. Cet acte a scellé l'adoption d'un cadre en vue de nouveaux pourparlers et fait accomplir au pays un nouveau pas vers la fin du conflit et la réalisation des objectifs de la révolution de 2011.

Même si certains protagonistes du dialogue n'étaient pas présents, le message de Skhirat était un message de réconciliation et d'encouragement à l'intention de tous les Libyens, pour qu'ils s'unissent afin de mettre un terme à cette situation et à ces souffrances inutiles. L'accord a été paraphé par le comité du dialogue de la Chambre des représentants libyenne, des membres de la Chambre des représentants libyenne souscrivant au boycottage et des personnalités indépendantes, ainsi qu'un certain nombre de représentants de partis politiques et de municipalités de l'est et de l'ouest de la Libye qui ont assisté à une cérémonie à laquelle était présent le Ministre des affaires étrangères du Maroc.

Ces paraphes, si importants soient-ils, ne sont qu'un pas en avant dans le processus visant à surmonter les divisions politiques et institutionnelles. Ils marquent également un consensus sur le texte au sein des parties, étant clairement entendu que ce dernier ne subira plus de nouveaux amendements, sans préjudice des négociations sur ses annexes.

L'accord énonce un cadre global qui permettra à la Libye d'achever la transition engagée en 2011. Le texte en expose les principes directeurs et met en place les institutions et mécanismes de décision devant régir la transition jusqu'à l'adoption d'une constitution permanente. Il est destiné à déboucher sur la création d'un État démocratique moderne fondé sur le principe d'inclusion, l'état de droit, la séparation des pouvoirs et le respect des droits de l'homme.

Je tiens à féliciter les parties prenantes en Libye de ce succès, obtenu après des mois d'après négociations. Il s'agit d'un accord libyen, mis au point par les représentants libyens au prix d'efforts inlassables et d'une forte détermination politique. Les multiples volets de ce processus étaient destinés à permettre la participation de tous les pans de la société libyenne, des représentants municipaux aux partis politiques, en passant par les femmes et les militants, à pied d'œuvre depuis janvier et qui s'étaient réunis en Algérie, en Égypte, en Tunisie, en Suisse et au Maroc, et, dans le cadre de l'Union européenne, à Bruxelles.

Comme les membres du Conseil le savent, le comité de dialogue du Congrès général national a décidé de ne pas parapher l'accord, bien qu'il reste attaché au processus de dialogue. Comme je l'ai dit à Skhirat, je tiens à souligner que la porte lui reste ouverte s'il veut rejoindre le mouvement. Je tiens également à souligner et saluer l'importance du rôle qu'il a joué dans la mise au point du texte. L'accord conclu est également le

fruit de ses efforts, et il ne devra pas rester en marge quand la vision partagée d'une solution à la crise prendra progressivement forme. Le peuple libyen s'est exprimé sans équivoque en faveur de la paix et je suis persuadé que les voix modérées entendront cet appel et travailleront de façon constructive à mettre fin au conflit et à ramener la Libye sur la voie de la stabilité, de la transition démocratique et du redressement économique.

Par cet accord, qui a bénéficié d'un solide soutien au sein de la communauté internationale, d'importants progrès ont été réalisés. Mais je ne me déroberai pas au devoir de souligner qu'il reste un travail absolument essentiel à accomplir pour parachever cette première étape capitale. Quand nous progresserons vers la prochaine phase des négociations, portant sur la formation d'un gouvernement d'union nationale et les annexes à l'accord, je suis convaincu que toutes les questions restantes seront abordées. La population libyenne mérite un gouvernement solide, qui représente tous les Libyens, un gouvernement que la communauté internationale peut appuyer et qu'elle appuiera, pour pouvoir relever les nombreux défis auxquels le pays doit faire face.

Je voudrais exprimer ma sincère gratitude au Maroc et à tous les voisins de la Libye pour leur appui et la générosité dont ils ont fait preuve en accueillant les nombreuses sessions du processus de dialogue. Leur appui, et celui de nombre d'autres pays, comme l'Algérie, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Turquie et les Émirats arabes unis, ainsi que de la Ligue des États arabes et de l'Union européenne, a joué un rôle crucial dans la consolidation du consensus tout au long du processus. Je tiens également à remercier l'Union africaine et au Forum des voisins de la Libye de nous avoir apporté leur soutien et donné la possibilité d'organiser des discussions et des échanges d'une importance cruciale.

Dans l'ouest de la Libye, les accords locaux de cessez-le-feu et de réconciliation ont renforcé la sécurité et permis d'améliorer la situation humanitaire. Le rapprochement croissant entre les villes de Misrata, de Warchefana, d'al-Zawia et de Zintan a contribué pour beaucoup à la conclusion de ces accords de cessez-le-feu.

Dans le centre de la Libye, des militants affiliés à Daech contrôlent entièrement la ville de Syrte ainsi que la zone côtière environnante. Les forces de Misrata se sont retirées vers la zone d'Abou Graïn, à quelque 75 kilomètres à l'est de Syrte, mais continuent de mener des frappes aériennes et d'entraver la progression

de Daech vers l'ouest. Les clivages politiques et les conditions de sécurité disparates qui existent dans le pays ont empêché la mise en place d'une politique coordonnée pour contrer la menace des éléments affiliés à Daech.

À Benghazi, les affrontements entre le Conseil de la Choura des révolutionnaires de Benghazi et l'opération Dignité se poursuivent sans qu'aucun des deux camps n'obtienne de victoires significatives. L'offensive menée début juillet par le Conseil de la Choura des révolutionnaires de Benghazi n'a pas changé la situation sur le terrain. Les islamistes extrémistes du Conseil consultatif des moujahidin de Derna ont chassé Daech de la ville de Derna en juin.

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a poursuivi ses efforts en vue d'organiser le volet du dialogue politique consacré à la sécurité. À cette fin, la Mission a organisé un certain nombre de réunions avec des groupes armés en Libye et à l'étranger, et a renforcé ses contacts bilatéraux habituels avec les chefs des formations armées, toutes tendances confondues. Nous espérons organiser des réunions dans les prochaines semaines en Égypte et dans d'autres pays de la région, et organiser en Égypte le volet consacré aux chefs tribaux, qui jouent eux aussi un rôle très important.

Le rôle des acteurs de la sécurité constitue un autre élément important de l'effort global de réconciliation, et sera essentiel au maintien, à l'appui et à la mise en œuvre de l'accord politique. Nous avons écouté leurs préoccupations et pris en compte leurs contributions, et j'ai l'intention de convoquer tous ceux qui sont impliqués dans le domaine de la sécurité avant la signature finale de l'accord.

Concernant la situation des droits de l'homme dans le pays, les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ainsi que les atteintes à ces droits se poursuivent en toute impunité dans toute la Libye, la population civile étant la première victime des combats interminables. À Benghazi, où il y a eu une recrudescence de ces derniers jours, le bombardement de zones résidentielles a fait des morts et des blessés parmi les enfants et le personnel médical, tout en détruisant encore davantage les infrastructures civiles. Les deux principaux hôpitaux qui fonctionnent encore, à savoir le Centre médical de Benghazi et l'hôpital de Jalaa, ont été touchés. Des hommes armés brandissant des grenades à main auraient pénétré dans le Centre médical le 5 juillet en menaçant les médecins et

les autres membres du personnel. Un certain nombre de civils auraient été pris au piège, notamment à al-Blaad et al-Sabri, car les parties belligérantes n'ont pas réussi à garantir leur évacuation en toute sécurité. On estime que plus de la moitié de la population de Benghazi se serait enfuie pour essayer d'échapper à la violence, et la poursuite des combats entrave les opérations de secours humanitaires. La situation à Benghazi, berceau de la révolution, demeure très préoccupante. Nous devons recentrer nos efforts sur cette ville en particulier pour tenter de mettre fin à ces combats si dévastateurs.

Dans l'ouest de la Libye, des violences périodiques, y compris dans les zones résidentielles, font des morts et des blessés parmi les civils, y compris les enfants, dans les villes d'al-Zawiya et d'al-Ajilat. Les groupes armés prennent pour cible certains individus en raison de leur famille ou de leur appartenance politique présumée. Des milliers de Libyens sont toujours illégalement détenus, et certains détenus auraient même été torturés. Parmi eux, il y a des personnes détenues au seul motif de leur identité familiale ou tribale, et nombre d'entre elles ont été enlevées pour être échangées contre des combattants. Il y a également parmi eux des travailleurs humanitaires. Je me suis félicité de la libération de prisonniers dans différentes villes au cours des dernières semaines. Cependant, toutes les personnes détenues illégalement devraient être libérés sans plus tarder. J'ai exhorté toutes les parties à le faire avant la fin du ramadan. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de droits de l'homme; ces mesures peuvent également contribuer grandement au succès de la prochaine phase du dialogue politique et la réconciliation.

Je faillirais à mon devoir si je ne mentionnais pas le sort des ressortissants étrangers, en particulier les migrants en situation irrégulière originaires de l'Afrique subsaharienne, qui demeurent exposés aux meurtres, à la détention arbitraire prolongée, à l'exploitation et à la violence sexuelle, entre autres violations. Un certain nombre de travailleurs migrants non musulmans sont toujours portés disparus après avoir été enlevés autour de Syrte ces derniers mois. Je crains pour leur sécurité après la diffusion par Daech en février et en avril 2015 de vidéos montrant les meurtres atroces de près de 50 chrétiens.

L'insécurité empêche la reprise des travaux du système judiciaire à Benghazi, à Derna et à Syrte. À Tripoli, la dernière audience du procès de Saif al-Islam Kadhafi, d'Abdullah al-Senoussi et

de 35 autres anciens hauts responsables du régime pour les violations commises pendant le conflit de 2011 s'est tenue lieu le 20 mai, et le verdict est toujours attendu le 28 juillet. La Libye doit surmonter ce sombre chapitre de son histoire en faisant répondre de leurs actes les responsables de crimes graves conformément aux normes internationales garantissant une procédure régulière et un procès équitable.

La situation sur le plan humanitaire demeure généralement préoccupante. Le nombre de personnes déplacées a doublé depuis septembre 2014, et l'intervention humanitaire n'a pas été suffisamment financée. Les zones d'Awbari, de Ghat et d'autres régions du sud qui ont besoin d'aide restent en grande majorité inaccessibles à la communauté humanitaire internationale en raison de la détérioration des conditions de sécurité.

La Libye se trouve dans une phase critique, et il est de mon devoir de profiter de l'occasion pour demander au Conseil d'exhorter toutes les parties en Libye à continuer de participer de manière constructive au processus de dialogue. Les auteurs de troubles doivent être tenus responsables de l'entrave à la conclusion de l'accord politique. Nous devons une fois encore joindre nos efforts pour réaffirmer sans équivoque que seuls le dialogue et le compromis politique peuvent contribuer au règlement pacifique du conflit. La transition pacifique ne sera possible en Libye que si une action importante et coordonnée est menée pour soutenir un futur gouvernement d'entente nationale et si des conditions de sécurité suffisantes sont instaurées à Tripoli et dans tout le pays de manière à ce que les fonctions clés de l'administration publique puissent reprendre. Un gouvernement d'entente nationale est le seul interlocuteur grâce auquel la menace croissante de Daech et de ses groupes affiliés peut être combattue efficacement.

Je suis convaincu que la communauté internationale est prête à offrir l'appui nécessaire en fonction des priorités que définiront les Libyens. L'ONU est disposée à aider les Libyens à prendre en charge ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. León de son exposé, et tiens à le féliciter, lui et son équipe, pour le travail fort utile qu'ils accomplissent au nom de l'ONU.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Ibrahim.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : En application du paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de présenter au Conseil de sécurité un rapport sur les activités du Comité créé par cette résolution concernant la Libye. Mon rapport couvre la période allant du 5 mars au 15 juillet 2015, durant laquelle les membres du Comité se sont réunis une fois dans le cadre de consultations.

Je vais tout d'abord aborder brièvement les activités menées par le Comité en ce qui concerne les six recommandations figurant dans le rapport final (S/2015/128) du Groupe d'experts élaboré en application de la résolution 2144 (2014) auxquelles le Comité avait décidé de donner suite.

Le 26 mars, le Comité a mis à jour la Liste relative aux sanctions, ajoutant des informations fournies par le Groupe d'experts concernant les noms déjà inscrits sur la Liste dans son rapport final.

Le 14 avril, le Comité a adressé au Représentant permanent de la Libye auprès de l'ONU une lettre dans laquelle il demande à être tenu informé des ports, champs pétrolifères et installations qui sont sous contrôle du Gouvernement libyen, à la lumière des mesures mises en place par la résolution 2146 (2014) pour contrer les tentatives d'exportation illicite de pétrole brut depuis la Libye. Le 22 avril, le Représentant permanent de la Libye a fourni les informations requises. Il a également expliqué que la Compagnie pétrolière nationale, basée à Benghazi, représentée par son chef et, était le seul organe autorisé à commercialiser du pétrole et du gaz. Le 5 mai, le Comité a répondu au Représentant permanent de la Libye et a encouragé le Gouvernement libyen à présenter régulièrement au Comité des informations mises à jour sur la question.

Le 16 avril, le Comité a transmis une note verbale à tous les États Membres pour appeler leur attention sur deux recommandations du Groupe d'experts relatives aux activités de courtage d'armes et à l'inspection du chargement des navires, rappelant aux États Membres leurs obligations en vertu de la résolution 2213 (2015) en ce qui concerne l'inspection des chargements et encourageant les États Membres qui ont les capacités et les ressources nécessaires à aider ceux qui n'ont pas la capacité juridique de mettre en œuvre le gel des avoirs.

Le 21 mai, le Comité a écrit au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Bernardino León, au sujet de la facilitation de l'accès du Groupe

d'experts à la Libye et l'a invité à présenter un exposé au Comité. Le Comité a reçu une réponse le 9 juin.

Je vais maintenant présenter un bref aperçu des autres activités menées par le Comité au cours de la période considérée. Le 16 avril, le Comité a approuvé la liste des candidats devant intégrer le Groupe d'experts sur la Libye durant la période prévue par la résolution 2213 (2015).

Le 21 mai, le Comité a reçu du Groupe d'experts une lettre dans laquelle il lui fait le point de l'évolution d'une enquête relative au gel des avoirs d'une personne, supposément lié au régime des sanctions contre la Libye, alors que cette personne n'était en réalité pas visée par le gel des avoirs imposé par le Comité.

Le 2 juin, le Comité a commencé à examiner les propositions d'inscription de deux personnes sur la liste des personnes visées par le gel des avoirs et l'interdiction de voyager. Cependant, ces propositions ont par la suite été mises en attente.

Le 8 juin, le Comité a tenu des consultations pour permettre au Groupe d'experts de lui présenter son programme de travail. Le Comité s'est également penché sur la question des désignations des personnes et entités à inscrire sur la liste des sanctions.

Depuis le dernier rapport périodique présenté par le Président au Conseil (voir S/PV.7398) en ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a répondu dans deux cas que les articles devant être livrés ne nécessitaient pas d'approbation, car il s'agit de matériel militaire non létal, conformément aux paragraphes 9 et 10 de la résolution 2095 (2013). Dans le premier cas, le Comité a exhorté l'État fournisseur et l'organisation réceptrice à se montrer prudents et rigoureux pour éviter toute mauvaise utilisation ou tout détournement de ce matériel. Dans le deuxième cas, le Comité a exhorté l'État récepteur à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir tout détournement.

En outre, aucune décision négative n'a été prise par le Comité en ce qui concerne une notification effectuée en vertu de l'embargo sur les armes au titre du paragraphe 13 b) de la résolution 2009 (2011). Le Comité s'est également penché sur une demande de dérogation à l'embargo sur les armes présentée en vertu de l'article 13 a) de la résolution 2009 (2011), tel que modifié par le paragraphe 8 de la résolution 2174 (2014), qui a par la suite été mise en attente. Le Comité a également échangé des lettres avec quatre États Membres concernant une demande de conseils relative

à l'embargo sur les armes présentée par un État Membre ayant saisi du matériel militaire non létal.

En ce qui concerne le gel des avoirs, le Comité a répondu à une demande de conseils concernant une entité inscrite sur la liste des sanctions et à une note verbale transmise par un État Membre concernant une antenne d'une entité inscrite sur la liste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ibrahim de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : J'ai plaisir à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie l'Ambassadeur Ramlan Bin Ibrahim, Représentant permanent de la Malaisie, du rapport qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je remercie également M. Bernardino León, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé important. Je le félicite de son courage, de sa persistance et de sa patience. Je le félicite, ainsi que son équipe, des progrès accomplis à ce jour dans une situation compliquée et difficile.

Je tiens à dire à M. León que le Gouvernement libyen appuie les efforts que lui et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye déploient pour aider les parties libyennes à se mettre d'accord sur les nombreuses questions qui permettraient d'ouvrir la voie à la création d'un gouvernement d'entente nationale, permettant ainsi de mettre fin aux effusions de sang, d'extraire la Libye de la crise, de garantir la sécurité des citoyens libyens et de faire renaître l'espoir qu'ils avaient de réaliser ce pourquoi ils ont initié la révolution du 17 février.

Je souhaite en premier lieu aborder la question du Comité des sanctions. Malheureusement, et je le dis très franchement, le Comité contribue indirectement à l'instabilité persistante et à l'ancrage du terrorisme en Libye en insistant sur le maintien d'un veto non déclaré à la fourniture d'armes à l'armée libyenne, ce qui est contraire au paragraphe 7 de la résolution 2214, dans lequel le Conseil

« Demande au Comité créé par le paragraphe 24 de la résolution 1970 (2011) d'examiner sans tarder les demandes formulées en application du paragraphe 8 de la résolution 2174 (2014) pour le transfert ou la fourniture

au Gouvernement libyen d'armes et de matériel connexe, y compris les munitions et pièces détachées correspondantes, en vue de leur utilisation par les forces armées officielles libyennes pour combattre l'EIIL, les groupes qui lui ont prêté allégeance, Ansar el-Charia et tous les autres individus, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida qui opèrent en Libye ».

Les pratiques du Comité des sanctions sont en contradiction totale avec les dispositions de ce paragraphe. La demande présentée par le Gouvernement libyen au Comité le 26 février 2015 a fait trois semaines plus tard l'objet d'une décision du Comité, en vertu de laquelle cette demande a été mise en veilleuse dans l'attente d'informations supplémentaires. Le lendemain même, 17 mars 2015, nous avons fourni les informations exigées par le Comité. Nous avons insisté sur le fait que la livraison s'effectuerait selon des paiements échelonnés sur six mois. Mais cette requête a été totalement ignorée et nous attendons toujours une réponse du Comité. Cela atteste clairement une volonté préméditée de freiner les efforts du Gouvernement libyen pour renforcer ses capacités de lutte contre le terrorisme et étendre son autorité sur tout le territoire libyen.

Malheureusement, il y a aussi un problème de communication entre le Comité et la Mission libyenne. Par exemple, il a été proposé d'inscrire des ressortissants libyens sur la liste des sanctions sans en informer officiellement la Mission libyenne et sans consulter le Gouvernement libyen pour vérifier l'exactitude des informations fournies, le tout sans même se soucier de savoir s'il était opportun que le Conseil de sécurité prenne une telle mesure.

À ce jour, rien n'indique que les procédures du Comité servent l'intérêt du peuple libyen. Un mois après notre demande d'exemption relative à l'embargo sur les armes, et bien que nous ayons répondu à toutes les demandes de précision et même proposé que des observateurs soient envoyés sur place pour vérifier que les armes étaient bien livrées exclusivement à l'armée régulière, la livraison n'a pas été approuvée. Nous espérons que le Comité va changer ses pratiques et tenir compte du fait que le meilleur moyen de garantir l'efficacité d'un régime de sanctions et de veiller à ce que les sanctions soient appliquées de manière juste est de coopérer en toute transparence avec les missions des États concernés et de respecter toutes les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil.

La Libye a connu quatre années d'insécurité et de chaos institutionnel et une année de guerre civile et fratricide uniquement parce que ceux qui prétendent représenter l'islam veulent s'accrocher au pouvoir et contrôler les différentes institutions et ressources de l'État libyen. Cela a causé le déplacement d'un tiers de la population libyenne, la destruction de très nombreuses infrastructures et des pertes considérables en termes de ressources publiques. L'accord politique conclu à Skhirat (Maroc) constitue incontestablement une avancée majeure ouvrant la voie à un règlement pacifique qui insiste sur l'unité du peuple libyen et l'intégrité du sol libyen, garantit la souveraineté de l'État sur l'ensemble du territoire, préserve les droits de tous les Libyens, permette aux personnes déplacées et aux réfugiés de rentrer chez eux en toute sécurité, et ferme la porte à tout retour éventuel du régime précédent ou de la dictature, sous quelque forme que ce soit.

Clairement, les Libyens dans leur grande majorité approuvent l'accord et ont hâte que toutes ses dispositions soient mises en œuvre le plus rapidement possible. Toutefois, l'accord de Skhirat ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais plutôt comme la voie qui nous mènera à notre objectif, un chemin semé d'embûches qui nécessitera des efforts considérables de notre part à tous, le peuple libyen mais également l'ONU.

Les groupes terroristes et extrémistes ainsi que certains en raison d'intérêts personnels ne croient pas en la démocratie ni en l'État-nation. Plusieurs de ces voix demeurent une composante majeure au sein la coalition de milices que représente l'Aube libyenne, qui contrôle et occupe la capitale, Tripoli, et refuse de signer l'accord et parie même sur son échec.

C'est pourquoi cet accord reste tributaire de la détermination de la communauté internationale à convaincre toutes les parties et à les obliger à s'engager en faveur de ce texte. Tout dépend des efforts qui seront consentis pour qu'il soit mis en œuvre de bonne foi et que le Gouvernement d'unité nationale fonctionne dans un environnement sûr. En outre, la communauté internationale doit aider le Gouvernement à accélérer le rétablissement d'une armée forte, placée sous contrôle civil, à armer la police et les forces de police et à leur permettre à nouveau de faire leur travail.

Il y a eu quelques évolutions positives ces dernières semaines. Elles nous laissent espérer que le bon sens l'emportera et que tous se rallieront à l'accord

et le mettront en œuvre. Je voudrais mentionner à cet égard les faits suivants.

Premièrement, les brigades de Misrata se sont retirées des zones situées à l'ouest de Tripoli. Il y a un élan populaire dans la ville de Misrata en faveur de l'accord et de la fin de la guerre. Il semble y avoir au sein des milices présentes dans l'ouest du pays un mouvement pragmatique et raisonnable, favorable à l'accord, ce qui se traduit notamment par un début de scission au sein des milices de l'Aube libyenne, entre extrémistes et modérés. Toutefois, il existe aussi une tentative de faire échouer ce mouvement en soulignant les liens qui existent entre extrémistes et modérés. D'ailleurs la chaîne de télévision italienne Canale 7 a récemment diffusé un reportage montrant que des armes acheminées par la mer continuent de transiter en grande quantité par Misrata au profit de milices extrémistes qui se font appeler la Choura des révolutionnaires de Benghazi, un groupement qui rassemble des éléments venus d'Ansar el-Charia et d'Al-Qaïda et qui dès sa création a toujours rejeté la démocratie, comme l'indique clairement le rapport du Groupe d'experts (S/2015/128).

Deuxièmement, plusieurs milices dans l'ouest se sont entendues pour cesser les hostilités et permettre le déploiement de l'armée et de la police dans certaines zones. Elles ont aussi accepté un échange de détenus et ont laissé l'armée pénétrer dans trois zones sans qu'un coup de feu ne soit tiré.

Troisièmement, on observe une mésentente et des querelles intestines entre les milices de Daech et celles associées à Al-Qaïda dans la ville de Derna, même si leur idéologie est similaire et si elles demeurent alliées contre l'armée dans d'autres régions, notamment à Benghazi.

Contrairement aux milices de Daech, les milices associées à Al-Qaïda sont présentes dans un grand nombre de villes libyennes, soit à titre individuel soit au sein du « Conseil consultatif des moujahidin ». Elles sont solidement appuyées financièrement et en armes par les autorités illégitimes de la capitale, Tripoli, et par plusieurs États, et leurs fonds proviennent de la Banque centrale libyenne. Je suis sûr que certains membres du Conseil de sécurité savent parfaitement qui dirige Al-Qaïda en Libye, qui fournit des armes à Al-Qaïda et qui reconnaît aux chefs de ce groupe le statut de dirigeants politiques. Il est bien évident que cet appui doit cesser.

L'alliance des forces du mal appuyées par l'étranger a pu tromper de nombreux jeunes Libyens en leur faisant craindre un retour de l'ancien régime, en exigeant le respect et l'application de règles de l'islam et en leur faisant miroiter l'appât du gain. Ils les ont amenés à livrer une guerre sauvage contre l'État, contre leurs propres frères, dans le seul but de permettre au terrorisme de resserrer son emprise sur le peuple libyen au nom de l'islam, de chasser les Libyens de leurs maisons, de voler leur argent, de détruire leurs biens et même d'occuper la capitale. N'ayant remporté aucun succès véritable aux urnes, ils ont également essayé par tous les moyens de détruire l'Assemblée élue des députés. Le constat suivant devrait peut-être susciter l'optimisme : certaines milices et certains jeunes ont fini par comprendre la réalité de la situation et ont commencé à se dissocier des milices extrémistes affiliées à l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida ou même Ansar el-Charia. Nous espérons que la mise en place d'un Gouvernement d'union nationale donnera à tous les Libyens l'occasion historique de réaffirmer leur amour pour leur patrie, leur respect mutuel, leur espoir et leur souhait de réconciliation et de tolérance vis-à-vis de leurs frères, et leur désir de panser les plaies de la nation et de s'unir pour sauver le pays de la fange du terrorisme et de l'obscurantisme, et ce en vue d'un avenir meilleur pour tous.

La lutte contre le terrorisme ne saurait être une riposte ponctuelle contre des attaques et des actes criminels commis par des groupes terroristes. La lutte contre le terrorisme doit se fonder sur une stratégie claire et sur une politique bien définie, avec une véritable prise de conscience de la menace. Il faut, pour ce faire, mobiliser toutes les ressources humaines et matérielles dans toutes les villes de Libye afin de contrecarrer l'action des groupes terroristes et de dissuader tous les individus, tous les États et toutes les entités qui apportent un soutien aux terroristes. L'heure est venue pour le Conseil de sécurité de bien cerner la différence entre ceux qui se battent pour extirper le

terrorisme en tant que choix stratégique dans l'intérêt du peuple libyen dans son ensemble et qui le disent très clairement et en toute franchise, comme c'est le cas à Benghazi, et ceux qui ont été contraints de s'affilier à des groupes terroristes, soit parce qu'ils y ont été forcés soit parce qu'ils veulent garder leur sphère d'influence, comme c'est le cas à Syrte. Chaque jour qui passe sans unité en Libye pour lutter contre le terrorisme, sans aider l'armée libyenne en lui fournissant des armes et sans soutien concret de la communauté internationale aux autorités libyennes légitimes, donne la possibilité aux organisations terroristes de resserrer leur emprise en acquérant de plus en plus de fonds et d'armes et en attirant de plus en plus de combattants étrangers en Libye. Tant que le Conseil de sécurité fermera les yeux sur l'appui fourni par certains pays aux groupes terroristes en Libye, la crise s'aggravera, la menace pesant sur les pays voisins sera plus grande et il sera plus difficile de répondre aux aspirations du peuple libyen, des aspirations qui ont été exprimées lorsqu'il s'est révolté contre la dictature.

Hélas, les extrémistes et leurs alliés ont jusqu'à présent refusé de signer l'accord de Skhirat. Ils ont été enhardis par les atermoiements du Conseil de sécurité s'agissant de fournir des armes à l'armée libyenne, par le fait qu'ils obtiennent de plus en plus d'argent et d'armes de leurs alliés étrangers et par le désir croissant du Gouvernement légitime d'éviter l'usage de la force pour revenir dans la capitale et étendre son autorité sur l'ensemble du territoire libyen. Nous espérons que la situation va changer et que le Conseil de sécurité et la communauté internationale prendront sans plus tarder des mesures concrètes afin de renforcer les capacités de l'armée libyenne et de lutter directement contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.